COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le conseil de surveillance de la SGP approuve l'investissement de 3,490 milliards d'euros pour la réalisation de la ligne Noisy-Champs – Saint-Denis Pleyel

Saint-Denis, vendredi 4 juillet 2013

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a approuvé l'opération d'investissement du tronçon reliant Noisy-Champs à Saint-Denis Pleyel, des futures lignes 16, 17 Sud, 14 Nord du Grand Paris Express, pour un montant de 3,490 milliards d'euros.

En approuvant cet investissement, le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris confirme l'engagement de l'Etat et des collectivités d'Ile-de-France pour mettre en œuvre la feuille de route décidée par le Gouvernement le 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris des transports.

La SGP est ainsi autorisée à engager ce qui constitue la 2e étape de la mise en œuvre opérationnelle du Grand Paris Express. Ce tronçon relie Noisy-Champs à Saint-Denis Pleyel ; il inclut la future ligne 16, ainsi que le tronc commun de la ligne 17 (17 Sud) entre les gares Le Bourget RER et Saint-Denis Pleyel et de la ligne 14 (14 Nord) reliant Saint-Denis Pleyel à Mairie de Saint-Ouen. Le matériel roulant nécessaire fera l'objet d'une décision d'investissement séparée, fin 2015.

LES LIGNE 16, 17 Sud, 14 Nord

Le tronçon qui totalise 29 km de métro automatique et traverse 17 communes est intégralement réalisé en souterrain. Il dessert 9 nouvelles gares, dont 7 en correspondance avec les RER, métros ou tramways. Il jouera un rôle majeur dans l'insertion urbaine de ces territoires, améliorera l'accès à l'emploi de leurs populations et renforcera leur attractivité.

Le dossier d'enquête publique de ce tronçon a été approuvé par le STIF et a reçu l'avis favorable du Commissaire général à l'investissement ; l'enquête publique se déroulera à l'automne 2014. Les travaux pourront démarrer dès 2016. Les lignes 16 et 17 seront parcourues par des trains d'une capacité de 500 passagers et seront mises en service en 2023. Dès son ouverture, la ligne 16 sera fréquentée par 150.000 à 200.000 personnes chaque jour de semaine.

« *En autorisant cet investissement, le conseil de surveillance fait franchir à la Société du Grand Paris une 2e étape majeure dans la réalisation du Grand Paris Express. Grâce à ce vote, la SGP va pouvoir enclencher les prochaines phases du projet. Dans les semaines qui viennent, des marchés d'études et de maîtrise d'œuvre pour ce tronçon seront signés pour un montant de 200 millions d'euros. Leurs impacts sur l'activité et sur l'emploi seront tout à fait essentiels.* »

Philippe Yvin, président du directoire

LA DEUXIEME OPERATION D'INVESTISSEMENT METTANT EN ŒUVRE LE GRAND PARIS EXPRESS

La première opération d'investissement a été approuvée le 15 juillet 2013 par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris. Elle concernait la ligne 15 sud, reliant les gares de Pont-de-Sèvres à Noisy-Champs, via Villejuif, pour un montant de 5,295 milliards d'euros.

Contact presse :
Thomas Hantz – 06 88 28 31 63 – thomas.hantz@societedugrandparis.fr